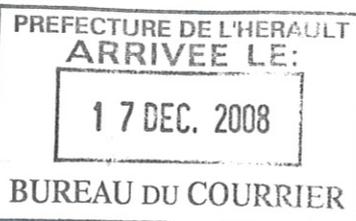




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 9 décembre 2008

N° 107

L'an deux mille huit et le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY-CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN
M. PAUL en faveur de M. TALBOT
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. LE NGUYEN en faveur de M. OUSSET
Mme CONFAIS en faveur de Mme LABORDE

MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI ACCUEIL - AVENANT N° 1

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil municipal que la décision n°26 rendue exécutoire en date du 26 novembre 2005 attribuait le marché de l'opération «Construction d'un centre multi accueil » au Cabinet Jean Claude MEYRAN mandataire et ses cotraitants.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte :

- un écart de 960 000 € H.T. de travaux supplémentaires entre l'APS (avant projet sommaire) et l'APD (avant projet définitif)
- Actualisation entre les deux de 75 000 €. H.T.
- Prise en compte de l'évolution des coûts de la construction.
- Evolution du projet (cloisons vitrées coupe-feu en + vitrages stadip feuilletés, meuble de linge, augmentation des protections extérieures des menuiseries par volets aluminium, aménagements extérieurs étendus : pierres soutènement voirie et VRD, chauffage/rafraichissement, cloisons placoplâtre remplacées par des cloisons briques et placo)
- Prise en compte des exigences du rapport de sols (présence de rochers, dallages sur argiles gonflantes etc. ...)
- Prise en compte des observations des commissions de sécurités, accessibilité, bureau de contrôle, C.S.P.S.
- Prise en compte des remarques des utilisateurs

Les travaux modificatifs et supplémentaires conduisent à un coût prévisionnel de 2 564 280 € H.T.
Taux de rémunération de la mission de base 9.70 % soit une augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 86 527,88 € H.T. et pour l'OPC BAT'IM d'un montant de 9 812,44 € H.T. portant le

nouveau montant des honoraires à 248 735,16 € H.T pour le cabinet MEYRAN et à 28 207,08 € H.T. pour l'OPC BAT'IM

La commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} décembre 2008 et a émis un avis favorable à cet avenant.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le DEC 2008
et publication
le 17 DEC 2008